

**Décision(s) du
Conseil intercommunal ARASMAC**

Séance du 29 septembre 2022 à St-Prex

Présidence : Ziba Salangros
Secrétaire : Isabelle Muller

Dans sa séance ordinaire du 29 septembre 2022 à St-Prex le Conseil intercommunal de l'Association Régionale de l'Action Sociale Morges, Aubonne, Cossonay (ARASMAC) a pris les décisions suivantes :

1. Préavis N° 4/09.2022 : relatif à la création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – accueil préscolaire 22 places ORIF, Morges

- Vu le préavis du Comité de direction,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet -
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1) D'accepter l'entrée dans le Réseau AJEMA de la structure « ORIF » préscolaire, 2) D'accepter la création de 22 places préscolaires supplémentaires dès le 1^{er} août 2023 3) De porter les montants suivants au budget 2023 :
- a) CHF 107'600.- au compte 4525.00.73100 Participation des communes,
- b) CHF 107'600.- compte 3525.01.73100 Subvention par le réseau du déficit des structures,
- 4) D'intégrer les futurs déficits aux comptes dès 2023 aux montants couverts par les communes membres du Réseau AJEMA pour autant que la convention d'adhésion avec le Réseau AJEMA soit valablement signée

2. Préavis N° 5/09.2022 : relatif au BUDGET 2023

- Vu le préavis du Comité de direction 5/09.2022,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet -
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'approuver les budgets de l'exercice 2023 relatifs aux buts principaux
 - 1) Centre social régional (CSR)
 - 2) Agence d'assurance sociales (AAS)
 - 3) Centre régional de décision (CRD)
- D'approuver les budgets de l'exercice 2023 relatifs au but optionnel du secteur de l'enfance, soit : 4) Réseau d'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA)
5) Accueil familial de jour (AFJ)

3. Préavis N° 6/09.2022 : relatif à une demande de crédit complémentaire - SECTEURS AJEMA ET AFJ

- Vu le préavis du Comité de direction 6/09.2022,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet -
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

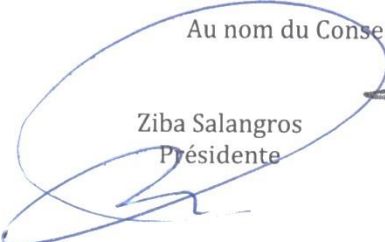
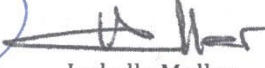
1) D'accorder un crédit complémentaire au budget 2022, réparti sur les comptes (73300) :

a. 3011.11	Sal du pers. fixe	CHF	83'500.00
b. 3030.00	Cotis. sociales	CHF	7'200.00
c. 3040.00	Caisse de pensions	CHF	8'900.00
d. 3050.00	Cotisations LAA/PG Mal	CHF	2'300.00

2) D'accorder un crédit complémentaire au budget 2022, réparti sur les comptes AJEMA (73100) :

a. 3011.11	Sal du pers. fixe	CHF	51'000.00
b. 3030.00	Cotis. Sociales	CHF	3'200.00
c. 3040.00	Caisse de pensions	CHF	4'000.00
d. 3050.00	Cotisations LAA/PG Mal	CHF	900.00
e. 3525.01	Couv. déficit	CHF	161'000.00
f. 4525.00	Particip. des communes	CHF	161'000.00

Au nom du Conseil intercommunal

 Ziba Salangros Présidente	 Isabelle Muller Secrétaire
--	--

Conformément à l'art. 107 LEDP al.2 let. e, la demande de référendum ne peut pas concerner les comptes et la gestion. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège, dans les 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, conformément à l'art. 114 LEDP.